



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Bureau du 28 septembre 2023

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, CHARVIN, DAUVILLIERS, LEVEQUE, LEVY, PAILLOUX ; MM BERTHELOT, BRUNEAU, GUERINET, PICAULT, POINCLOUX, ROUSSEAU.

Autres personnalités : M. HURALT, Sous-préfet de l'arrondissement de Pithiviers, Mme SAUTREUIL, élue régionale référente, Mme PELHATE, Conseillère départementale, M. BARTOLI et Mme RAPHANEL, Conseil départemental du Loiret.

Absents excusés :

Bureau : MM. BARJONET, BOURGEOIS, BRISSON, COULON, GAURAT, LAROCHE.

Autres personnalités : M. BROSSE, Député du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente du Conseil régional, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, Mme BLECHET, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme KARCZEWSKI, Sous-préfecture de Pithiviers Mme DALLOT, Présidente du Conseil de Développement Territorial, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, Mme REYT, Conseil régional, , Mme TREMINTIN-BERTRAND, Trésorière.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 20 juillet 2023 ;
- Présentation de la démarche « AgroEcoSens » portée par la coopérative BCO et proposition d'actions portées par le PETR ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossiers de demande de financement ;
- SAGE Nappe de Beauce :
 - Organisation d'un évènement de restitution de l'étude Auxilia (demande de subventions) ;
 - Lancement d'une étude de mise à jour pour le déplacement des forages proximaux de l'Aigre (départements 28 et 41) ;
- Acceptation de deux chèques de VIVINTER ;
- Affaires diverses.

Après avoir accueilli les élus, Mme BEVIERE remercie M. le Sous-préfet de sa présence. Elle présente Charlotte RAPHANEL, qui succèdera prochainement à Guillaume BARTOLI au poste de chargée de mission développement territorial au Conseil départemental du Loiret.

Par ailleurs, Astrid REYT changeant de fonctions au Conseil régional, elle sera remplacée par Nathalie VARENNE dès le 1^{er} octobre.

La Présidente donne ensuite lecture de la liste des personnes excusées et des pouvoirs reçus :

- M. BARJONET donne pouvoir à M. GUERINET.
- M. LAROCHE donne pouvoir à M. BERTHELOT.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe à l'ordre du jour.

Présentation de la démarche « AgroEcoSens » portée par la coopérative BCO et proposition d'actions portées par le PETR

Mme BEVIERE accueille MM SAGOT, Vice-président de la Coopérative BCO (Beauce Champagne Oignon), M. Florent DELAUNAY, Responsable industriel et agronomique à BCO et Léo ROBERT, chargé de mission.

La démarche AgroEcoSens est soutenue et accompagnée par Végépolys Valley, dans le cadre d'un appel à projets. Elle fait suite au projet AGROGNON, mené en 2020-2023, dont les objectifs sont de mettre en place des pratiques agricoles

plus respectueuses de l'environnement par l'accompagnement aux agriculteurs (pratiques culturales, bandes fleuries etc., ...), valoriser économiquement ce changement auprès des consommateurs et connaître le risque économique induit par de tels changements.

AgroEcoSens est développé sous forme de consortium depuis novembre 2022. Il s'agit d'une stratégie de mise en place de l'agroécologie dans les exploitations du Nord-Loiret : expérimentations, co-construction et sensibilisation du champ à l'assiette.

Il s'agit donc de répondre à la problématique : Comment accompagner les agriculteurs du territoire Nord-Loiret dans la transition agroécologique pour répondre à la fois aux exigences environnementales et aux attentes des consommateurs tout en garantissant un modèle économiquement viable pour les agriculteurs ?

Le projet se structure en plusieurs volets :

Volet 1 – Agronomique.

Accompagner les agriculteurs engagés dans la mise en place de pratiques agro-environnementales, expérimenter, et évaluer leurs impacts selon des indicateurs définis : biodiversité, agroéquipement/couvert, eau, fertilisation.

Volet 2 – Economique.

Estimer le coût de la mise en place des pratiques favorisant la transition agroécologique, à l'échelle de la parcelle, de l'exploitation, d'une filière et du territoire.

Volet 3 – Sensibilisation.

Comprendre, sensibiliser et co-construire une stratégie de communication auprès des différentes cibles autour des pratiques agro-environnementales, communiquer autour du projet, des pratiques et des impacts auprès des différentes cibles.

Volet 4 – Valorisation.

Valoriser ces pratiques agro-environnementales pour une rémunération juste des agriculteurs via la co-construction d'un modèle économique, construire un référentiel commun d'indicateurs fiables scientifiquement, et facilement compréhensibles par toutes les cibles.

Volet Transversal : Fournir un cadre méthodologique pour la reproductibilité de la démarche.

Au sein d'un programme d'actions très riche, il est proposé au PETR de porter 2 actions qui sont en relation directe avec les thématiques développées par ce dernier.

L'action A.2 « Mener une réflexion à l'échelle du paysage sur l'implantation de corridors écologiques et travailler à ses usages ». Il s'agit de sessions d'échanges, de coordination et de transfert pour travailler sur les questions du gibier, de la restauration des habitats de rapaces, la mise en place de corridors écologiques entre les exploitations.

L'action B.1 « Organiser une journée dédiée aux élus du territoire pour présenter le projet, l'agroécologie et les pratiques mises en œuvre dans les exploitations ». Il s'agit d'organiser, sur une ½ journée, chaque année, des visites d'exploitations ayant développé des actions d'agroécologie.

Ces actions sont en lien avec les Trames verte et bleue, le SCoT, le Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) et le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

En contrepartie, le PETR pourrait bénéficier de financement, via l'aide financière globale au projet AgroEcoSens (PEI : Partenariat Européen pour l'Innovation), pour les actions qu'il s'engage à mettre en place, ainsi que le temps passé pour les réunions du consortium.

Le taux horaire forfaitaire serait de 38,14 €, soit pour 36 jours de travail, environ 9 600 €.

MM SAGOT, DELAUNAY et ROBERT ayant quitté la réunion, **les élus du Bureau indiquent être favorables à ce que le PETR intègre le consortium et porte les deux actions mentionnées plus haut.**

Approbation du compte-rendu du Bureau du 20 juillet 2023

Mme BEVIERE rappelle les points principaux à l'ordre du jour :

- Présentation de la démarche « Terres de Sources » et proposition de répliation sur le territoire du PETR ;
- Présentation du projet LOGILIVRE et proposition d'adhésion du PETR à l'association de préfiguration ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : point d'étape sur la consommation ;

-LEADER 2023-2027 : installation du GAL Pithiverais & Gâtinais, validation de la convention cadre entre la Région Centre-Val de Loire, le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais et le GAL Pithiverais & Gâtinais, validation du Règlement Intérieur du GAL Pithiverais & Gâtinais.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossiers de demande de financement

Mme BEVIERE indique que 7 dossiers sont à examiner, dont 1 dans le cadre d'A VOS ID.

« Acquisition d'un épurateur et d'un crible rotatif à 3 grilles pour céréales BIO ». (Ref. 00017109). EARL de RONVILLE.

L'EARL de Ronville a été créée en 1997 et est aujourd'hui gérée par Patrick BRUNET. Elle produit des céréales, des légumineuses BIO.

Afin de rendre plus efficaces les préparations de commandes en blé, orge, féverolles, pois et soja, l'EARL souhaite s'équiper d'un épurateur-nettoyeur et d'un crible associé de 12 grilles différenciées pour calibrer les produits par famille.

Ces matériels permettent de répondre aux exigences des clients de l'EARL.

Le matériel permet un triage précis et une séparation des graines BIO lors de la récolte.

Coût HT du projet : 17 855,00 €.

Coût HT éligible : 17 855,00 €.

Subvention régionale sollicitée : 6 200,00 €, soit 35 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

« Investissements matériels pour faire de la vente directe sur les marchés et à la ferme » (réf. 00017608). M. Mathieu LEROY.

M. Leroy a repris depuis quelques mois l'activité de maraîchage de M. et Mme CHANCLUD à Orveau-Bellesauve, « Les Jardins de Bellesauve ».

L'activité maraîchère se développe sur 4 ha, et produit des légumes (tomates, pommes de terre, courgettes, aubergines, carottes, salades, betteraves rouges, ail, concombre, oignons, plantes aromatiques, etc.).

A cela s'ajoutent des jus de pomme et de légumes secs issus d'exploitations partenaires.

M. LEROY souhaite donc investir dans des matériels spécifiques pour pouvoir faire des marchés, ceux de Pithiviers et Malesherbes notamment, et pour faire de la vente directe à la ferme, tous les vendredis de 16h à 19h.

Un distributeur automatique est déjà installé sur site à Orveau-Bellesauve.

Nature des dépenses faisant l'objet de la demande :

- stand de 3x3 m
- accessoires pour stand
- balance et accessoires
- véhicule utilitaire neuf
- chambre froide positive de 60 m³ et frais de livraison

Coût HT du projet : 50 710,07 €.

Coût HT éligible : 50 710,07 €.

Subvention régionale sollicitée : 17 700,00 €, soit 35 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

« Rénovation thermique du parc public social ». (Réf. dossier 00015440). VALLOIRE HABITAT.

VALLOIRE HABITAT réalise des travaux de réhabilitation thermique de 10 logements individuels situés 41-43-45-47 rue Jacques Prévert et 1-2-3-4-5-6 rue Alfred Sisley à Malesherbes.

Sur ces 10 logements, seulement 4 sont éligibles aux aides régionales (atteinte de la classe énergie C après travaux. La surface à traiter est de 394,70 m².

Avant travaux, les locaux sont en classe énergie F (408) et en classe C (24) pour les GES.

Après travaux, ils passeront en classe énergie C (126) et en classe B (4) pour les GES, soit une économie de 111 305 kWhEP/an et 7 894 kgeqCO₂/an.

Le nombre d'heures travaillées en insertion dans le cadre de la mise en œuvre du marché de travaux est de 463, sur un total d'heures travaillées de 7 986.

Les travaux envisagés :

- Isolation par l'extérieur
- Remplacement des portes des logements et garages
- Isolation des combles et des garages
- Remplacement des VMC
- Electricité
- Installation Pompes à chaleur

Coût HT du projet : 228 578,00 €.

Coût HT éligible : 228 578,00 €.

Subvention régionale sollicitée : 8 000,00 € (soit le forfait de 2 000 € par logement).

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

« Création d'une liaison douce de Fresnay-les-Chaumes à l'entrée de l'agglomération de Pithiviers-le-Vieil ». (ref. dossier 00017486). Commune de Pithiviers le Vieil.

La commune de Pithiviers-le-Vieil a pour projet la réalisation d'une voie douce sur la partie du chemin d'exploitation se situant le long de la RD927.

Cette nouvelle voie douce est créée pour permettre aux habitants du hameau de Fresnay-les-Chaumes d'avoir accès aux équipements publics (mairie, salle des fêtes, commerces, complexe sportif et groupes scolaires) sans emprunter les voies de circulations ordinaires et en toute sécurité.

Ce projet fait suite à la réflexion plus globale sur la réalisation de plusieurs aménagements cyclables sur le territoire communal. L'objectif, à terme, est de relier toutes les pistes afin d'obtenir une continuité d'aménagement.

Le projet entre Fresnay-les-Chaumes et le bourg aura une largeur de 3 m, avec interdiction aux véhicules motorisés. L'accotement aura une largeur d'1,5 m et une bande de 3,5 m restera disponible à la circulation du matériel agricole.

Les services techniques des routes du Conseil départemental du Loiret, ainsi que le service « CAP Loiret » ont été associés dès l'origine du projet.

Nature des dépenses faisant l'objet de la demande :

- Installation de chantier
- Travaux préparatoires
- Travaux de voirie
- AMO

Coût HT du projet : 532 864,50 €.

Coût HT éligible : 532 864,50 €.

Subvention régionale sollicitée : 266 400,00 €, soit 50 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

« Restauration de milieux humides ouverts par arrachage, bûcheronnage et broyage de la végétation sur les sites naturels des « Vallées de Solvins » et du « Marais de Bouville et de Gendry » / Maîtrise foncière de milieux naturels humides sur le site de la « Vallée de la Noue chaude ». (Ref. dossier 00017154). Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire.

Les présents projets de restauration ont pour objectif la préservation de plusieurs cœurs de biodiversité de la trame verte et bleue du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, au travers de la mise en place d'une gestion conservatoire adaptée aux zones humides et espaces prairiaux alluviaux.

Les projets de préservation des sites concernés par le Conservatoire font suite à la réalisation d'une étude préalable d'identification des zones humides remarquables de la vallée de l'Essonne dans le Loiret. Ce diagnostic, réalisé en régie entre 2017 et 2018 dans le cadre d'un contrat territorial Milieux aquatiques (CT4502), avait mis en lumière la nécessité de préserver durablement le patrimoine naturel des espaces naturels visés par la présente demande. Ces zones avaient de ce fait été identifiées parmi les 12 secteurs prioritaires d'intervention du Conservatoire sur le territoire étudié.

Restauration de milieux humides ouverts sur les sites des « Vallées de Solvins » et du « Marais de Bouville et de Gendry » :

L'amélioration et la préservation des fonctionnalités écologiques des milieux humides ouverts des sites est l'un des objectifs prioritaires des plans de gestion 2020-2030 en cours de validité. Son atteinte nécessite la mise en œuvre

d'opérations de restauration et d'entretien des écosystèmes visés. Les opérations de travaux concernées par la présente demande, programmées à partir de 2023, contribuent à l'atteinte de cet objectif :

▣ **Site « Vallées de Solvins »** : Travaux de restauration de milieux humides ouverts sur deux secteurs de l'espace naturel - *Secteur de la « Noue de Solvins »* (lot 2) : Travaux complémentaires de restauration de 4,2 ha de milieux humides ouverts par arrachage, bûcheronnage et broyage de la végétation, rognage des souches et évacuation des matières. Opération programmée sur trois tranches annuelles consécutives. Travaux faisant suite à des actions de broyage avec export mises en oeuvre sur le secteur durant l'hiver 2022-2033 (entreprise Chognot, maîtrise d'ouvrage SMORE). Le montant du projet de restauration global s'élève à 153 051 € TTC sur trois ans. Le montant des deux premières tranches présentées ici s'élèvent à 132 327 € TTC.

- *Secteur de « Toussac »* (lot 3) : Travaux complémentaires de restauration de milieux humides ouverts par broyage de la végétation, rognage des souches et nivellement des surfaces traitées sur 0,96 ha, suppression ou aménagements de 155 mètres linéaires de remblais en bordure de rivière, et évacuation des matières. Opération programmée sur une tranche annuelle unique. Travaux faisant suite à des actions de bûcheronnage menées sur le secteur durant l'été 2022 (entreprise SAS Bois & Compagnie, maîtrise d'ouvrage Cen Centre-Val de Loire). Le montant du projet de restauration s'élève à 26 580,29 € TTC.

▣ **Site « Marais de Bouville et de Gendry » (lot 4)** : Travaux de restauration de milieux humides ouverts sur 2,52 ha de milieux humides ouverts par arrachage, bûcheronnage et broyage de la végétation, avec évacuation des matières. Création complémentaire d'un accès au site pour les engins et les personnes depuis la route départementale D26. Opération programmée sur quatre tranches annuelles consécutives. Le montant du projet de restauration global s'élève à 193 200 € TTC sur quatre ans. Le montant des deux premières tranches présentées ici s'élève à 168 732 € TTC.

Pour les différents projets, un entretien ultérieur par pâturage sera privilégié. En l'absence de collaboration avec un éleveur, un entretien mécanique sera réalisé à intervalles réguliers.

Maîtrise foncière de milieux naturels humides sur le site de la « Vallée de la Noue chaude » : les démarches complémentaires d'animation foncière mises en oeuvre en 2022 sur le territoire d'extension foncière du site ont permis d'identifier 2 comptes propriétaires vendeurs. 3 parcelles cadastrales pour une superficie totale de 0,2694 ha sont concernées. Le montant du projet d'acquisition foncière global des parcelles s'élève à 3 100 € (incluant les prix d'acquisition, ainsi que les frais de notaire, de SAFER et de rétrocession).

Coût TTC du projet : 337 292,08 €.

Coût TTC éligible : 337 292,08 €.

Subvention régionale sollicitée : 67 400,00 €, soit 20 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

« Acquisition d'une bineuse Phénix « Onyx » autoguidée par double caméra colorimétrique ». (ref. dossier 00017541). M. Denis FOUCHER.

L'entreprise individuelle Denis FOUCHER a été créée en 1992. L'activité principale de la société est la culture de céréales, en conventionnel.

M. FOUCHER souhaite aujourd'hui investir dans une bineuse autoguidée par caméra colorimétrique. Ce matériel permet une pratique plus vertueuse et respectueuse de l'environnement, par désherbage mécanique.

Cet outil permet donc de détruire mécaniquement les adventices sans produits de synthèse, d'éviter les éventuels phénomènes de résistance des adventices aux produits de synthèse, de limiter les risques de pollution des eaux souterraines et de répondre aux cahiers des charges ou demandes des consommateurs, labels et marchés de vente.

Nature des dépenses faisant l'objet de la demande :

- Bineuse PHENIX modèle Onyx, autoguidée par caméra colorimétrique

Coût HT du projet : 75 000,00 €.

Coût HT éligible : 75 000,00 €.

Subvention régionale sollicitée : 18 700,00 €, soit 25 % des dépenses éligibles.

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

« LOGILIVRE - Création d'une structure d'insertion-formation en appui à la filière logistique du territoire, basée sur la valorisation du livre de seconde main ». Association de préfiguration de LOGILIVRE.

L'objet du projet Logilivre est de proposer un plateau technique permettant, par leur mise en situation dans des conditions les plus proches possibles de celles d'une entreprise du champ concurrentiel, la formation de personnes en insertion vers les métiers en tension de la logistique.

Dans ce cadre, le traitement logistique d'une filière de livres de seconde main (en revente ou valorisation « matière ») sera le support d'une activité logistique, en lui donnant un sens éthique et social et apportant des Ressources Propres au crédit du modèle économique.

L'ambition du projet est de se positionner ainsi comme une filière de proximité au bénéfice des collecteurs de livres de l'ESS (les recycleries, ressourceries, régies de quartier...) des collectivités au titre du développement local et économique et des entreprises en réponse à leurs besoins en emploi, compétence et formation. L'objectif est de structurer autour de ce projet de territoire, un écosystème insérant qui prendra à terme la forme statutaire d'une SCIC.

L'implantation de la structure - qui a fait l'objet d'échanges entre les porteurs du projet, les acteurs départementaux et les acteurs des territoires (collectivités, entreprises, ...) - est prévue sur le territoire du Malesherbois et couvrant le PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais et l'Entente Economique Nord Loiret, du fait de :

- Son double positionnement spécifique sur la filière livre/imprimerie et secteur logistique.
- Sa caractérisation en zone blanche en termes d'insertion (dynamique de besoin en insertion)

Le projet est aujourd'hui porté par une association de préfiguration de la SCIC associant - toujours dans cette logique d'écosystème insérant autour d'une coopération territoriale socio-économique - les acteurs du territoire (Structures de l'ESS, Entente Economique Nord Loiret, CCI, Conseil Départemental, PETR, CCPG, entreprises...).

A ce stade de la démarche, le projet de création d'une plateforme logistique en IAE (LOGILIVRE), se positionnant comme plateau technique de formation et prenant la revente et la valorisation du livre de seconde main comme support, apporte sans conteste des réponses aux enjeux d'insertion, aux enjeux de recrutement d'une filière (logistique) en tension, et aux enjeux du ré-emploi.

Les conditions de sa faisabilité sont aujourd'hui posées, aussi bien en termes de parcours d'insertion, de structuration juridique, de dimensionnement des investissements matériels, de besoins immobiliers, que du point de vue de son modèle économique.

Le développement opérationnel du projet nécessite néanmoins à ce stade de mobiliser au sein de la structure porteuse du projet, les compétences spécifiques d'un.e chef.fe de projet, implanté.e localement en capacité d'animer les nécessaires coopérations entre les acteurs locaux permettant de travailler et de fixer :

- les enjeux de financements des investissements matériels
- les opportunités immobilières
- le positionnement du plateau technique en termes d'offre(s) de service en réponse aux besoins des entreprises, en matière de sous-traitances comme en matière d'appui aux besoins en Ressources Humaines
- une stratégie commerciale sur la frisure de calage produite à partir du broyage des livres de seconde main non exploitables à la revente.

Ces enjeux de finalisation du Projet LOGILIVRE font l'objet de la présente demande.

Pour autant, un second dossier est d'ores et déjà envisagé, afin de soutenir les besoins en matériels, estimés aujourd'hui à 264 200 €. Le dossier sera porté par la structure ESS à créer (SCIC), à la suite de cette phase de préfiguration portée par l'association actuelle.

Coût HT du projet : 94 875,00 €.

Coût HT éligible : 94 875,00 €.

Subvention régionale sollicitée : 56 925,00 € (soit 60 % des dépenses éligibles).

Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.

SAGE Nappe de Beauce : organisation d'un évènement de restitution de l'étude Auxilia (demande de subventions)

Mme BEVIERE rappelle brièvement que la CLE du SAGE Nappe de Beauce organise depuis près de 9 mois des réunions de concertation pour travailler à la nouvelle feuille de route stratégique, dont la question de la gouvernance, en prévision des évolutions à venir à la suite des élections de 2026.

Arrivés au terme des travaux, les partenaires de la CLE souhaitent organiser une grande rencontre réunissant tous les usagers de l'eau afin de restituer les travaux, partager les enjeux et les valider. Il s'agira également de proposer plusieurs solutions de gouvernance, et d'en évaluer les plus-values ou inconvénients.

Pour organiser cette rencontre d'ampleur, la CLE se fera accompagner par une structure externe.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

SAGE Nappe de Beauce : lancement d'une étude de mise à jour pour le déplacement des forages proximaux de l'Aigre (départements 28 et 41)

Mme BEVIERE indique qu'il s'agit ici de désigner un bureau d'étude chargé de la mise à jour de l'étude sur l'incidence des forages proximaux de l'Aigre et l'analyse des solutions alternatives permettant de réduire leur influence sur le débit des cours d'eau.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Acceptation de deux chèques de VIVINTER

Mme BEVIERE précise qu'il s'agit ici d'accepter 2 chèques de VIVINTER, en remboursement d'un arrêt maladie. Dorénavant, les versements se feront par virement.

Mme BEVIERE donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affaires diverses

- Prochaine réunion.

Le prochain Bureau se tiendra le jeudi 26 octobre à 17h30 dans les locaux du PETR.

- Débat sur la mise en œuvre du projet « Jeu Pays BORDIER ».

Mme BEVIERE passe la parole à David VOYER, qui explique que le PETR a reçu de la part de l'association nationale des Pays et des Pôles (ANPP) un Appel à projets visant à créer un jeu de plateau « Pays », spécifiquement basé sur les atouts et patrimoine du bassin de vie.

Cette démarche sera à mettre en œuvre avec l'Office de Tourisme du Grand Pithiverais, c'est pourquoi le sujet a déjà été mis à l'ordre du jour du dernier CODIR. Les élus du CODIR souhaitent mettre en œuvre cette action.

Un exemplaire du jeu circule. Il s'agit d'un bon complément du Guide du Routard, publié en 2020, car le jeu permet de mettre en valeur tous les atouts du territoire, sur des thématiques très larges : patrimoine, personnages célèbres, nature, environnement, culture, spécialités, etc.

Pour 2 000 exemplaires édités, le coût du projet s'élève à 38 400 € TTC. Une aide LEADER est possible, à hauteur de 80%, soit 30 720 € TTC. Le reste à charge sera donc de 7 680 € TTC. Des exemplaires pourront être vendus, auprès des magasins de jouets locaux, des collectivités pour l'offrir aux nouveaux arrivants, aux ludothèques, aux hébergeurs touristiques, etc. D'autres exemplaires pourront être offerts, notamment aux associations d'aide à la lecture, ou pour des jeux avec la presse locale ou la radio.

Pour compenser le reste à charge, il faut vendre 384 unités.

Au terme de la discussion, les élus du Bureau se disent favorables pour que le PETR et l'Office de Tourisme du Grand Pithiverais répondent à cet appel à projets.

Lors du prochain CODIR et du prochain Bureau, des délibérations concordantes seront prises.

- Démarche des CEE (Certificats d'Economie d'Energie).

La Présidente fait état des difficultés croissantes remontées des porteurs de projets, pour finaliser les dossiers CEE et afin de percevoir la prime de la part du partenaire opérationnel PME.

Ainsi, très peu de propositions de projet ont été faites auprès de PME sur la dernière période de la convention, tant que la situation n'était pas éclaircie.

Il s'agit donc de décider si le PETR rompt la convention avec PME dès le début d'année 2024 (la convention va jusqu'en 2025).

Au terme des discussions, les élus demandent que le sujet soit réévoqué ultérieurement, afin de prendre en compte les conclusions du rendez-vous prévu entre le PETR et PME le 29 septembre.

- Fonds d'urgence pour les collectivités et les entreprises de proximité.

Mme BEVIERE rappelle la délibération du Conseil Régional Centre-Val de Loire, prise lors de sa séance du 7 juillet dernier, qui propose aux territoires CRST de mobiliser des fonds de solidarité pour faire face aux réparations ou reconstructions consécutives aux émeutes.

Sur le territoire, seul le Centre social Terre en couleurs de Pithiviers, endommagé lors des incidents de juin dernier, pourrait en bénéficier.

- Compte-rendu de la visite auprès de la SCIC Bois Energie.

Mme BEVIERE rappelle l'organisation d'une visite auprès de la SCIC Bois Energie située au Temple, dans le Loir-et-Cher.

Un groupe d'acteurs du Pithiverais s'est rendu au Temple le 14 septembre dernier.

La SCIC souhaite se développer dans le Loiret, et la démarche du Pithiverais les intéresse. La pertinence « filière » est avérée.

La SCIC serait par ailleurs prête à supporter les investissements en matériels de broyage nécessaires au développement du projet dans le Pithiverais.

- Villages d'avenir.

Mme BEVIERE passe la parole à M. le Sous-préfet, qui présente brièvement les objectifs de cette démarche, qui fait le pendant des démarches Cœur de ville et Petites villes de demain pour les communes plus importantes.

Un chef de projet va être recruté, à l'échelle du Loiret, pour accompagner les collectivités lauréates (entre 10 et 15). Une réunion d'information est déjà programmée, le 4 octobre prochain, à Pithiviers-le-Vieil.

- Ateliers PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).

Mme BEVIERE rappelle la tenue de 4 ateliers OSONS LA TRANSITION, entre octobre et janvier.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h30.

Monique BEVIERE, Présidente